



CERTIFICAT D'APTITUDE aux FONCTIONS de FORMATEUR ACADÉMIQUE

RAPPORT de JURY

Admission - Session 2022

L'admission comporte deux épreuves. La première s'appuie sur une épreuve de pratique professionnelle, la seconde sur un mémoire professionnel. Ces épreuves permettent au jury de se prononcer sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur de personnels enseignants et éducatifs au regard des critères retenus. Il est rappelé que les candidats disposent de 4 ans pour passer les épreuves d'admission (soutenance d'un mémoire professionnel et épreuve pratique) à la date prononcée de l'admissibilité.

Les épreuves d'admission mettent en lumière des candidats ayant accompli des avancées dans le changement de posture qui s'est opéré entre la phase d'admissibilité et la phase d'admission, voire une expertise certaine.

Les attentes du jury

La qualification au CAFFA n'est pas une validation des acquis d'expérience. La diversité des profils et des parcours ne doit pas faire oublier les enjeux centraux, communs à tous : la capacité à accompagner les changements au sein de l'institution, à renouveler les modes de formation, à réfléchir sur les évolutions majeures dans une approche globale du système éducatif et du parcours des élèves.

Le jury examine donc une expertise pédagogique des candidats qui doit relier le diagnostic des besoins (d'un professeur, d'une équipe, d'un établissement) à une action de formation et d'accompagnement. De plus, le numérique est aujourd'hui partie intégrante de toute réflexion pédagogique.

PREMIÈRE ÉPREUVE : LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre d'un tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter cycles, inter degrés, à l'échelle d'un établissement ou d'un bassin d'éducation et de formation. Cette épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (un inspecteur du second degré de la discipline et un formateur INSPE).

Que ce soit pour l'analyse ou l'animation, la durée est règlementée : 60 à 90 minutes d'observation suivies de 30 minutes d'entretien avec les deux adjoints au jury. Concernant les actions de formation, il revient au candidat de choisir le moment de formation le plus pertinent et à prendre en charge seul ce temps de formation en présence du jury. Les questions du jury pourront néanmoins porter sur l'ensemble de la formation (contextualisation, ingénierie, ouvertures possibles, ...).

NB : Il faut préciser que pour les épreuves de pratique professionnelle, le candidat se voit confier, chaque fois que cela est possible, et obligatoirement s'il ne l'a jamais été, le tutorat d'un stagiaire, d'un étudiant inscrit en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, ou des actions ponctuelles de tutorat.

La première tâche des candidats est d'identifier l'action qui servira de support à l'épreuve et ensuite de l'organiser en coopération avec les inspecteurs et les acteurs idoines.

- Pour l'analyse de pratique, il s'agit d'organiser en coopération avec les corps d'inspection une visite en classe.
- Pour l'animation d'une action de formation, les candidats doivent échanger avec leur inspecteur très en amont pour repérer dans les modules du plan de formation continue une action qui relève de son champ d'expertise ; le cas échéant, la formation pourra prendre la forme d'une FIL.

Choix 1 : Analyse de pratique, format

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre d'un tutorat puis un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

Dans l'analyse de pratique, les examinateurs qualifiés cherchent à **évaluer la capacité du candidat** à :

- **Mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire**, de l'étudiant, du professeur ou du CPE débutant ;
- **Ordonner et hiérarchiser ses remarques** ;
- **Formuler des conseils pertinents et opérationnels** au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ;
- **Proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.**

L'entretien de 30 minutes vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant, le professeur ou le CPE débutant, à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

Choix 2 : Animation d'une action de formation, format

À la suite de l'animation de l'action de formation auprès d'un groupe, un entretien avec les examinateurs qualifiés permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle liée au contexte d'exercice. Cet entretien vise à évaluer la capacité du candidat à :

- Inscrire celle-ci dans le cadre des **situations professionnelles et les attendus institutionnels** liés au **contexte d'exercice** ;
- Proposer des **outils**, des **démarches** et des **supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles** ;
- Mettre en œuvre les **techniques d'animation propices à une réception efficace** ;

- **Animer, réguler et recentrer les échanges** en permettant la circulation de la parole de manière à **faire avancer le traitement de la problématique travaillée** ;
- Proposer des **prolongements possibles**.

SECONDE ÉPREUVE : LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL et sa SOUTENANCE, format

Le mémoire est avant tout une réflexion personnelle ancrée dans la pratique des candidats. Il s'agit d'un mémoire professionnel et non pas d'un mémoire de recherche universitaire. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il est basé sur une thématique choisie par le candidat et doit poser une question (problématique) qui est examinée à l'aune de l'expérience de l'action menée pour l'épreuve de pratique professionnelle, mais peut aussi s'appuyer sur d'autres expériences de formation que le candidat a pu faire. Il doit démontrer la capacité du candidat à prendre du recul par rapport à son activité et expliquer en quoi cette prise de distance, prenant appui sur des écrits théoriques et les expérimentations menées, a fait cheminer le candidat dans le développement de ses compétences de formateur.

D'une certaine manière, le mémoire est un témoignage du processus de professionnalisation des formateurs et le jury apprécie le cheminement des candidats, leur capacité de réflexion, mais aussi leur capacité à la formaliser par écrit et oralement lors des échanges avec le jury.

Le mémoire vise à évaluer la capacité à :

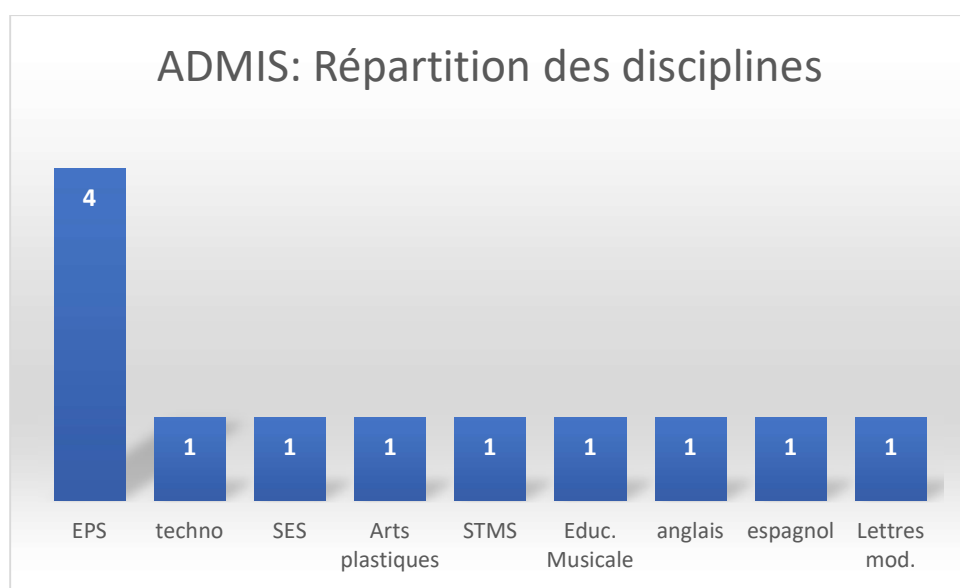
- Établir une **problématique fondée sur un questionnement professionnel** en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- **Formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles** ;
- **Mettre en œuvre une démarche d'expérimentation** s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- **Proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation** ;
- **Faire état par écrit de la réflexion conduite**.

L'épreuve de soutenance quant à elle, mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés, tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance. La durée est règlementée : 15 minutes d'exposé du candidat suivies de 30 minutes d'entretien.

L'enjeu de la présentation du mémoire réside dans une bonne articulation entre le mémoire et sa présentation. Il s'agit d'élargir certains aspects du mémoire et de mettre en avant un ou plusieurs points auxquels le candidat attache une importance particulière. La présentation doit fournir au jury une compréhension plus fine encore de l'évolution du candidat.

BILAN QUANTITATIF

- 22 candidats inscrits à la session d'admission, 16 se sont en réalité présentés à la soutenance du mémoire ;
- Sur les 16 candidats, 12 ont été admis ;
- Pour mémoire, session admission 2020 : 14 candidats, 11 admis.



BILAN QUALITATIF : CONSTATS et CONSEILS

1. L'épreuve d'analyse de pratique

Trois candidats ont choisi cette option cette année. Dans le cadre de l'accompagnement d'un stagiaire, il est naturellement important de développer une posture bienveillante mais également exigeante en direction du stagiaire. Cette posture ainsi que l'accompagnement mis en œuvre tiendront compte du profil du stagiaire, de son expérience et du contexte de l'exercice du métier. Un travail en amont sur les compétences professionnelles à développer en prenant appui sur la grille d'évaluation peut permettre de donner des pistes précises de réflexion au stagiaire.

De manière générale, il est conseillé aux candidats de questionner leur positionnement au regard de la mission de tuteur pour bien prendre en compte les besoins réels des stagiaires :

- Quel type d'accompagnement : entre guider le stagiaire de manière précise et l'aider à construire une posture réflexive ?
- Quelle temporalité au regard du déroulement de l'année de stagiaire ?

2. L'épreuve de pratique professionnelle

En amont de la formation, il est essentiel de prendre connaissance des éléments nécessaires à la bonne mise en place de cette séquence : public auquel le candidat s'adresse (ses besoins, son expertise, les

apports préalables notamment), contexte de mise en œuvre de la formation au plan local, académique et national. Cet approfondissement pourra permettre d'inscrire l'action de formation dans un contexte et dans une temporalité plus longue.

La conception d'une formation requiert de définir clairement les objectifs généraux de formation ainsi que les objectifs pédagogiques visés. Il convient des les prioriser et de les hiérarchiser. Une action de formation sera d'autant plus porteuse qu'elle engage les formés dans la poursuite du travail de réflexion mené dans la durée, et pour le moins, qu'elle génère une prise de conscience de cette nécessité.

Le jury apprécie aussi la mise en œuvre de dispositifs (analyse de données du terrain, études de cas, jeux de rôles...) favorisant les échanges, l'analyse par les stagiaires ainsi que la co-construction des savoirs à partir de problématiques professionnelles précises.

Pour l'entretien, le jury apprécie l'esprit d'ouverture des candidats et la qualité des échanges. Le jury attend du candidat qu'il témoigne d'une véritable capacité à prendre du recul dans l'action de formation qu'il a menée et qu'il peut proposer des pistes de consolidation et de remédiation. On attend par ailleurs des candidats une attitude professionnelle et un discours adapté à ses interlocuteurs.

3. Mémoire et soutenance

La rédaction du mémoire :

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats quant à l'impérative qualité formelle du mémoire, primordiale notamment sur le plan de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe.

Les mémoires réussis ont présenté un bon équilibre entre les différentes parties développées, en cohérence avec la problématique posée. Ils ont également été source d'une réflexion approfondie ouvrant des prolongements possibles.

Il est nécessaire de bien vérifier ses sources car les recherches internet ne sont pas nécessairement fiables, renvoyant à une cascade de références qui s'avèrent parfois erronées.

La méthodologie de recherche de type universitaire qui induit la définition d'une problématique, d'hypothèses de recherche et le recueil de données est un exercice formel qui peut distendre le lien entre questionnement et expérimentation ; cet écueil nécessite une attention soutenue et une prise de recul indispensable pour réévaluer régulièrement le cheminement de la démonstration.

Des mémoires ont présenté une porosité nuisible dans la formulation de la problématique et des hypothèses, par manque de discernement ou d'un questionnement clair dans l'esprit de l'auteur. Certains mémoires ont aussi souffert d'un manque de cadres théoriques venant étayer l'argumentation du candidat.

Les annexes devraient être en nombre limité et bien choisies en fonction des éléments avancés, la bibliographie, sans être surabondante, doit être fournie et témoigner d'une habitude de veille professionnelle.

Sur la question des usages pédagogiques du numérique, le candidat doit être en mesure de montrer en quoi le numérique nourrit ses actions de formation et/ou ses analyses de pratique. Le jury évalue l'intérêt du numérique dans la formation.

La soutenance du mémoire :

La première partie de la soutenance est une opportunité à saisir car elle est entièrement entre les mains du candidat ; elle donne le ton de la suite. Une présentation bien préparée affirme la motivation et l'engagement du futur formateur. Le jury apprécie les candidats capables de se détacher de leurs notes et proposant des outils d'accompagnement pour appuyer leur discours. La soutenance est complexe car elle n'est pas une redite de ce qui a été écrit et que le jury a bien lu. Le jury attend du

candidat qu'il sélectionne quelques points qu'il mettra en relief pour démontrer sa compréhension du rôle de formateur, en ouvrant des perspectives plus larges de formation. Pour ce faire, il est recommandé d'imaginer des prolongements ou d'autres formations possibles dépassant le strict thème retenu dans le cadre du CAFFA.

Concrètement, le recueil de donnée gagnerait en solidité en s'appuyant sur un nombre plus important de stagiaires (par exemple lors des sondages), élargissant ainsi l'analyse qui en est faite.

Les candidats ont majoritairement fait preuve d'écoute, de sens du dialogue et de la controverse professionnelle. Nombre d'entre eux ont su se distancier par rapport à l'écrit et leur expérimentation en poursuivant leur réflexion au-delà de l'exercice de rédaction du mémoire.

Le candidat doit pouvoir répondre concrètement et sans détour aux questions des membres du jury. Le jury attend d'un candidat la capacité à se remettre en question. On ne peut qu'encourager les candidats à adopter une attitude à la fois ouverte et dynamique de nature à maintenir le contact avec le jury, à prendre position de manière sincère hors de tout discours convenu et à présenter des motivations personnelles. Le jury a apprécié certains moments forts dans les échanges découlant d'un réel potentiel de formateur.

L'intégration du numérique est une valeur ajoutée lorsque les outils sont au service de dispositifs innovants de formation. On ne peut que recommander une utilisation RGPD compatibles.

CONCLUSION

Année après année, le jury anticipe toujours ce plaisir renouvelé à échanger avec les candidats autour de thématiques parfois innovantes ou audacieuses. La lente métamorphose du professeur vers le formateur témoigne toujours d'une solide capacité réflexive, d'une compréhension fine des enjeux qui dépasse largement le cadre de la salle de classe, d'une capacité d'écoute et d'une curiosité rafraîchissante. Ce sont ces traits qui ont départagé les candidats.

ANNEXE : TEXTES RÉGLEMENTAIRES régissant le CAFFA

Le jury invite les candidats à lire attentivement ces textes qui définissent les attentes de l'épreuve et les conditions de passation de celles-ci.

- Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030913959&dateTexte=20180711>

- Arrêté du 20-7-2017 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030913993&dateTexte=20180711>

- Circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 : C'est cette circulaire de 2015 qui contient un descriptif détaillé des compétences attendues par les candidats.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546


- Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf

- Annexe CAFIPEMF - CAFFA - Synthèse des compétences du candidat

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/26/8/perso4093_annexe2_452268.pdf

Mme Catherine BATSCH, vice-présidente du jury

 - 